

Conseil Municipal du 25 janvier 2006

Le vingt-cinq janvier deux mille six, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Régis BLANQUART, Gilbert COLIN, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Dominique LASNE, Philippe LEMARCHAND, Christine SERVAIS.

Absentes excusées : Florence COUTARD procuration à Nathalie DUVILLA, Anne-Marie CHANTREUIL procuration à Anne-Marie DESCHAMPS, Marie ADE.

Secrétaire de séance : Robert LAFITE.

1. ÉTAT DES RESTES À RÉALISER EXERCICE 2005

Monsieur Jacky CARON, Receveur municipal de la Commune, présente l'état des restes à réaliser pour l'exercice 2005 dont les crédits seront reportés dans le budget 2006.

Vu le Code des communes et notamment ses articles L. 211-1 et L. 212-1,

Vu les délibérations budgétaires en date du 24 mars 2005, adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,

Considérant la nécessité d'assurer le mandatement des dépenses engagées au cours des derniers mois sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant la mise en œuvre des moyens informatiques de gestion permettant la connaissance rapide des résultats de l'exercice écoulé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Adopte l'état des restes à réaliser tel que figurant dans le tableau annexé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état.
- Dit que ces écritures seront reprises dans le budget 2006

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Bernard JEANNE précise que ne sont reportées que les opérations qui ont été engagées juridiquement. Les autres opérations à réaliser seront réinscrites dans le budget 2006 en investissement.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - VILLE

Monsieur Jacky CARON présente le compte administratif 2005 de la ville.

Bernard JEANNE donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 mars 2005 approuvant le budget primitif de l'exercice 2005,

Vu les décisions modificatives prises lors des assemblées des 2/5/2005, 16/6/2005, 5/10/2005, 14/12/2005, 27/12/2005,

Vu l'avis de la Commission des finances du 19 janvier 2006,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Régis BLANQUART, doyen de l'assemblée,

Considérant que l'examen du compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2005 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2005	1 043 171,07 □	889 310,57 □
RECETTES 2005	970 053,68 □	904 173,30 □
RÉSULTATS 2005	- 73 117,39 □	+ 14 862,73 □
EXCEDENT N-1	+ 19 879,16 €	+ 60 561,33 □
RESULTATS CUMULÉS	- 53 238,23 □	+ 75 424,06 □
SOLDE RESTE A REALISER	- 16 220,00 €	
RÉSULTATS CUMULÉS AVANT AFFECTATION	- 69 458,23 €	+ 75 424,06 €
AFFECTATION 2006	+ 69 458,23 €	- 69 458,23 €
RESULTATS DE CLOTURE	0,00 €	5 965,83 €

Article 2 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit reporté section d'investissement (Art. 001) : 53 238,23 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (Art. 1068) : 69 458,23 □
- Excédent reporté section de fonctionnement (Art. 002) : 5 965,83 □

Bernard JEANNE précise que la réalisation du budget est de l'ordre de 99 % en fonctionnement, ce qui signifie que le budget a été bien estimé et que le montant d'impôt levé sur les contribuables était juste et correspondait aux besoins de la Commune.

Monsieur Jacky CARON précise que la Commune a utilisé au maximum son autofinancement avant d'avoir recours à l'emprunt, ce qui évite la mobilisation d'emprunt et le paiement de frais financiers inutile.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - ATELIER RELAIS

Monsieur Jacky CARON présente le compte administratif 2005 du budget annexe Atelier-relais.

Bernard JEANNE donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 mars 2005 approuvant le budget primitif de l'exercice 2005,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Régis BLANQUART, doyen de l'assemblée,

Considérant que l'examen du compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 : D'adopter le compte administratif de l'exercice 2005 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2005	16 387,90 □	11 751,50 □
RECETTES 2005	15 520,08 □	31 454,78 □
RÉSULTATS 2005	- 867,82 □	+ 19 703,28 □
EXCEDENT N-1	- 21 016,40 □	0,00 □
RESULTATS CUMULÉS	- 21 884,22 □	+ 19 703,28 □
AFFECTATION 2006	19 703,28 €	- 19 703,28 €
RESULTATS DE CLOTURE	- 2 180,94 €	0,00 €

Article 2 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Déficit reporté section d'investissement (Art. 001) : 21 884,22 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (Art. 1068) : 19 703,28 □

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la présente délibération.

Nathalie DUVILLA demande ce que devient la somme mise en réserve. Monsieur CARON répond que cette somme est affectée pour financer la section d'investissement. Bernard JEANNE précise que le déficit est lié au fait que les travaux d'aménagement de l'étage du bâtiment ont été retardés et que les dépenses supplémentaires ne sont pas encore remboursées par le locataire. Nathalie DUVILLA pense qu'il convient de demander le remboursement de ces frais.

4. RAPPORT DES MARCHÉS DE L'ANNÉE 2005

Bernard JEANNE présente, conformément à l'article 138 du Nouveau Code des Marchés Publics, le rapport des marchés conclus durant l'année 2005.

Marché 2005-01 – Étude d’aménagement et de programmation du Centre-Bourg :
Gilles THOREL Architecte 15 600,00 € H.T.

Marché 2005-02 – Réhabilitation et extension d’un immeuble destiné à abriter la mairie :
Lot 6 – NADELEC SARL 23 600,00 € H.T.

Marché 2005-03 – Acquisition de matériel informatique :
OMIC Informatique 8 838,00 € H.T.

Marché 2005-04 – Acquisition de mobilier pour la mairie :
Espace Création 7 990,00 € H.T.

Marché 2005-05 – Aménagement de l’étage de l’atelier-relais :
Marché annulé par la collectivité.

Marché 2005-06 - Maîtrise d’œuvre pour la restauration de l’église :
François MIRC Architecte estimé à 5 100,00 € H.T.

Bernard JEANNE précise que le marché de travaux de l’aménagement de l’Atelier-relais a été annulé par la faute du maître d’œuvre qui n’avait pas fourni les documents techniques pour la consultation.

Bernard JEANNE indique que François MIRC, le maître d’œuvre des travaux de restauration de l’église, a effectué le relevé intérieur et doit prochainement établir l’étude financière.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de solliciter les subventions suivantes :

REQUALIFICATION DE LA PLACE GEORGES LORMIER

Bernard JEANNE rappelle que, par sa délibération du 15 juin 2004, le Conseil municipal a confié la maîtrise d’œuvre pour la restructuration de la place Georges-Lormier à la D.D.E.. La procédure engagée par les consorts BÉNARD-MAHIEU a retardé les travaux de trois ans. Elle ne permet de réaliser qu’une première tranche, sans le parking destiné à éviter les problèmes de circulation.

Il convient donc d’approuver l’avenant n°1 qui écarte la société Gibet des co-traitants puisque l’aménagement des espaces verts est ajourné.

Le Conseil municipal adopte à l’unanimité, la présente délibération.

D’autre part, l’enveloppe budgétaire au stade de l’avant-projet est fixée à 253 000 euros H.T. compte tenu de l’extension des travaux à la partie de la route de Fontaine-sous-Préaux, de la rue des Emouquets et de la rue de l’église.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces deux délibérations :

- 1- Une Commission de la Place est désignée pour mettre au point les détails du projet et suivre les travaux, prévus pour le mois d’Août.
- 2- Il sollicite des subventions auprès

- Du Département pour le complément fixé par l'estimation établie par le maître d'œuvre
- De l'Etat dans le cadre de la D.G.E.
- De l'Agglo de Rouen pour la partie amélioration du projet.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Bernard JEANNE précise qu'une négociation avec Monsieur PETIT est en cours pour la cession d'une parcelle de terrain pour élargir l'entrée du Chemin des Murets, comprise dans les travaux.

Bernard JEANNE en profite pour dire que la demande de subvention qui a été faite au Sénat devrait être accordée pour un montant de 20 000 euros.

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal qu'il sera proposé au budget primitif 2006 les investissements suivants pour lesquels une demande de subvention doit être faite :

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES :

Il propose de solliciter le Département pour une subvention au titre de l'aide aux établissements scolaires du 1^{er} degré pour l'aménagement d'une salle informatique et la réfection de la classe de CE1.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ECOLES :

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de solliciter le Département pour une subvention au titre de l'aide à l'équipement informatique scolaire pour la future salle informatique.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

ACQUISITION DE MOBILIER POUR UNE SALLE DE CLASSE :

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de solliciter le Département pour une subvention au titre de l'aide à l'équipement mobilier pour la future salle informatique.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MISE EN SÉCURITÉ INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Bernard JEANNE propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.G.E pour la mise en sécurité des bâtiments et au Conseil général au titre de l'aide aux bâtiments communaux.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

TRAVAUX À LA PÉPINIÈRE :

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de solliciter le Département pour une subvention au titre de l'aide aux locaux à vocation culturelle.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

6. REGLEMENT DES MARCHES PUBLICS

Bernard JEANNE propose, suite à plusieurs modifications du code des marchés publics, de voter le règlement relatif à la commande publique (Cf. annexe jointe). Celui-ci annule et remplace le précédent règlement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

7. ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR

Bernard JEANNE propose, après consultation de 4 fournisseurs (Ricoh, Desk, ABR Xerox et ABN) et après avis de la Commission des finances, d'acquérir un photocopieur auprès de la société ABN, qui est la mieux-disante. Le mode d'acquisition sera la location.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Bernard JEANNE signale que l'offre comprend le remplacement du copieur de la mairie, du copieur de l'école et la fourniture d'un multifonction pour l'étage de la mairie.

8. TARIFS 2006

Bernard JEANNE propose, suite à l'acquisition d'un photocopieur couleurs, de réfléchir à l'instauration ou non d'un tarif « photocopies couleurs ».

Anne-Marie DESCHAMPS demande si la Commune facture les photocopies pour les demandeurs d'emploi. Bernard JEANNE répond que non.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1. CLASSEMENT DE L'ALLÉE DES SIAMOISIERS

Bernard JEANNE informe qu'une cession directe des voies de l'allée des Siamoisiers de la société BOUYGUES à la Commune est en discussion.

9.2. CHEMIN PIETONNIER

Bernard JEANNE annonce que le chemin le long de la RD 15 est presque terminé ; ce qui améliorera la sécurité des piétons. Anne-Marie DESCHAMPS regrette que le camélia ait été abattu. Gilbert DECOODT répond qu'il n'y avait aucune possibilité de le conserver car il était situé au milieu du chemin et entre les deux clôtures, interdisant ainsi tout passage.

Gilbert COLIN demande si le prolongement jusqu'à la Pépinière va être fait pour éviter que les personnes aillent sur la route. Bernard JEANNE répond qu'un chemin sera aménagé derrière la haie. Patrice GIFFARD demande si le même chemin peut être réalisé en haut de la côte de Roncherolles. Bernard JEANNE répond que cela peut être étudié mais qu'il n'y a pas d'accotement disponible. Dominique LASNE demande si un passage donnant sur le Closeau peut être réalisé. Bernard JEANNE signale que le terrain appartient à un promoteur.

9.3. PLACE GEORGES LORMIER

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que les consorts BÉNARD-MAHIEU ont refusé le bornage amiable auquel ils avaient été convoqués par Monsieur POILEUX, géomètre-expert. Ils ont invoqué pour raison de leur refus qu'ils voulaient avoir communication d'un plan visé par le Juge pour prendre l'ordonnance d'expropriation qui a transféré la propriété de deux parcelles à la Commune.

Bernard JEANNE ajoute que les participants ont pu constater que la barrière et la clôture électrique installées par les consorts BÉNARD-MAHIEU interdisent toujours à la Commune de pénétrer sur sa propriété. Il remarque que les Consorts BÉNARD-MAHIEU n'ont toujours pas justifié leur refus de signer la convention d'occupation gratuite que la Commune leur a proposé et occupent illégalement depuis le mois de mai 2005 une propriété communale.

9.4. COUPURE D'ÉLECTRICITE

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal qu'il y a eu une coupure d'électricité pour permettre l'élagage des arbres sous les lignes basses tension. Il précise que la commune n'avait pas été informée de cette coupure ; ce qui a posé des problèmes à l'école mais aussi à la cantine. Il en a profité pour signaler aux directrices des écoles, que dans ce cas, les enfants peuvent être regroupés à la Pépinière, à la mairie ou à la cantine. Un courrier sera fait à EDF. Gilbert DECOODT demande que la commune proteste également pour l'élagage des arbres qui a été effectué de manière déplorable près de la mare de Bimare.

9.5. DERATISATION

Bernard JEANNE précise que la dératisation de la ferme DEBRUYNE a été effectuée. Il ajoute qu'un deuxième passage sera fait.

9.6. ÉLECTIONS MUNICIPALES

Bernard JEANNE annonce que la Loi n° 2005-1563 du 15 décembre 2005 proroge la durée du mandat des conseils municipaux et des conseillers généraux renouvelables en 2007. De ce fait, les élections municipales et cantonales se tiendront en mars 2008 au lieu de mars 2007.

9.7. JURISPRUDENCE

Bernard JEANNE informe le Conseil que la Cour d'administrative d'appel de Paris a confirmé qu'une autorité territoriale était tenue de procéder à la nomination, en qualité de stagiaire, d'une personne figurant sur la liste d'aptitude après réussite à un concours. Cela répond donc à la question du recrutement de l'ASEM car un recrutement en qualité de non-titulaire est illégal.

9.8. COURRIER DE MONSIEUR ET MADAME MARIE

Bernard JEANNE donne lecture du courrier de Monsieur et Madame MARIE qui demandent une autorisation de construction sur un terrain en zone ND et qui informent qu'une

de leurs parcelles supporterait des équipements publics. Leur courrier étant arrivé la veille du Conseil municipal, cette question reste à l'étude.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- Philippe LEMARCHAND demande ce qu'il en est pour le grillage du tennis. Bernard JEANNE répond qu'un courrier recommandé va être fait.
- Anne-Marie DESCHAMPS demande si la fréquentation des bus de la TCAR est connue. Bernard JEANNE répond que non. Cela sera demandé.
- Dominique LASNE signale que des contrôles de vitesse ont été effectués mardi à la Pépinière. Bernard JEANNE répond que cela fait suite aux plaintes des Roncherollais pour une vitesse excessive Route de Darnétal.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Choucroute du C.F.A. le 28 janvier 2006

Conte à la bibliothèque sur le thème de la Forêt le 5 février 2006

Marche de l'école le 5 mars 2006

Foire à tout le 19 mars 2006

La séance est levée à 22h 50
